

Juillet 1889.

Actif.....	\$254,611,285
Passif.....	173,934,107
Différence.....	\$80,677,178
Capital et réserve.....	80,234,870
Excédant net.....	\$442,308

**TROP DE CREANCIERS**

On s'est souvent demandé en lisant la liste des créanciers d'une petite faillite. "Comment un tel a-t-il pu faire pour avoir tant de créanciers?" A première vue, cela paraît importer peu au public et il semblerait que le commerce de gros aime autant voir la perte divisée parmi un grand nombre de fournisseurs.

En y réfléchissant cependant, on y découvre une mauvaise méthode d'affaires qui explique jusqu'à un certain point la faillite, si elle n'en est pas la cause directe.

Le failli n'a pas fait ses créanciers malgré eux et le plus souvent il n'a fait que céder aux sollicitations des vendeurs ou des commis voyageurs de ces maisons. Un voyageur passe dans une localité et visite le marchand; celui-ci, un peu gêné, n'ose pas acheter; cependant pressé par le voyageur, il finit par donner une petite commande. Pour cette bagatelle, le voyageur ne croit pas devoir s'informer de la solvabilité du marchand.

"Il est toujours bien bon pour ce montant là." Le lendemain passe le voyageur d'une autre maison qui fait la même chose; une autre le suit etc. De sorte qu'au bout de quelque temps ce marchand se trouve assorti de marchandises fournies par une douzaine de maisons qui lui ont fait chacune crédit pour une petite somme; tandis que s'il n'avait en affaire qu'à une seule maison pour tout son assortiment. Cette maison aurait pris des renseignements et n'aurait probablement pas risqué un aussi fort montant sans garantie.

Résultat; le marchand a dépassé ses ressources et il fait faillite.

Il est donc désirable, dans l'intérêt du commerce, qu'un marchand ne fasse d'affaires qu'avec quelques maisons seulement, qui le connaissent, et son au fait de ses ressources. Et il est très prudent de ne pas s'aventurer à accepter des commandes fractionnées, sans s'assurer auparavant du chiffre de de crédit que le marchand porte sur tout son stock et sans être assuré qu'il lui reste une marge convenable sur la totalité de son passif.

**LA SOIE ARTIFICIELLE**

(Suite)

Dans notre premier article sur ce sujet, il s'est glissé quelques erreurs typographiques dont nous croyons devoir signaler la plus importante. Vers la fin de la première colonne, on nous fait dire "est parvenu à inviter un grand établissement du monde entier" au lieu de "imiter au grand établissement" que portait le manuscrit. Il en est d'autres que nous négligerons croyant que le lecteur a pu facilement rétablir le sens exact en lisant.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit au sujet de la matière première de la soie artificielle, la pyroxiline, ou coton-poudre, qui se dissout dans un mélange d'alcool et d'éther pour donner un liquide mucilagineux semblable à celui que secrète le ver-à-soie. Nous passerons tout simplement à la description du procédé de fabrication de M. le comte de Chardonnet, qui fonctionne au vu et au su de tout le monde, sur le Champ de Mars, proche de l'Avenue de Suffren, à Paris.

Le collodion étant préparé dans des conditions convenables est poussé par une pression artificielle dans des tubes en verre dont le diamètre va continuellement en s'amointrissant jusqu'à n'être plus que de la grandeur des issues du verre-à-soie.

Ces tuyaux imitent parfaitement dans leur fonctionnement les conduits naturels qui portent des glandes de l'insecte et qui aboutissent à la formation du cocon. Le mélange dans lequel on dissout le coton poudre est, pour une partie de ce dernier, composé de 38 parties d'éther sulfurique et de 42 parties d'alcool pur.

En sortant du premier tube capillaire, le collodion est encore dans un état liquide sans consistance, mais il a l'apparence du fil de soie. Pour se solidifier, il passe dans un second tube où il rencontre un courant continu d'eau et est saisi par une pincée qui l'attire sans le briser et l'envoie s'enrouler sur une bobine. Par une combinaison de tubes, on obtient plusieurs fils simples qui se tordent pour donner le fil composé prêt à passer aux opérations du tissage et de la teinture.

Dans la fabrique complète qui fonctionne à l'exposition universelle de Paris, le collodion dissout est contenu dans un réservoir en cuivre d'une capacité de quinze litres. Un litre fait un peu moins qu'une pinte, mesure impériale. Dans ce réservoir, il est soumis à une pression continue de 8 à 10 atmosphères qui le pousse dans un tube horizontal principal lequel le distribue dans 72 tubes capillaires dont chacun est entouré d'eau pour solidifier le fil. Il sort donc simultanément 72 filaments de soie artificielle qui sont tordus à leur issue en fil de différente force depuis trois torsions au minimum jusqu'au maximum de dix. Pour cela, parallèlement au tube horizontal, se trouve disposé un charriot muni de lames en bronze qui servent à diriger les fils tordus vers les bobines où ils s'enroulent. Comme intermédiaire, il y a un cadre portant autant de pincées qu'il y a de tubes capillaires, mises en mouvement par un courroie. Les pincées attirent le fil, et même le resoudent s'il vient accidentellement à se briser. Ces appareils sont renfermés dans une case vitrée hermétiquement fermée dans laquelle circule un courant d'air chaud qui aide à la dessiccation du collodion réduit en fil en évaporant l'alcool et l'éther, qui vont se condenser dans un réfrigérateur. L'eau elle-même qui a servi à solidifier le fil s'impregne d'une partie de l'alcool et de l'éther du collodion que l'on peut reconstruire par la distillation, en sorte que la perte totale se réduit à 20 pour 100 d'éther et 10 pour 100 d'alcool.

Un tube peut produire de 3 à 5 dwt de filament par heure, soit à

peu près une longueur de un mille et trois quarts. Les appareils marchent sans interruption et n'exigent que peu de surveillance, et si, par hasard, l'un des tubes capillaires venait à s'obstruer, il suffirait d'une application de la chaleur pour le nettoyer.

Dans les conditions où se trouve la fabrique exposée à Paris, la soie artificielle peut être vendue de 15 à 20 francs le kilo une piastre et demi à deux piastres la livre, tandis que la soie naturelle vaut de 45 à 120 francs le kilo, soit de quatre et demi à 15 piastres la livre.

La soie artificielle fabriquée à l'exposition de Paris ressemble à la soie naturelle au point de tromper l'œil le plus exercé; elle est souple et brillante, et sa force représente les deux tiers de celle de la soie naturelle. Amenée à la forme de tissus, elle paraît plus forte, plus solide, et ceci est dû au fait qu'elle n'est pas, comme la soie naturelle, surchargée de substances destructives que l'on sait y introduire lors de la teinture, comme le zinc et le plomb, lesquelles ont d'autre effet utile que d'en augmenter le poids, ce qui n'a pas lieu d'être avec la soie artificielle.

Suivant M. de Chardonnet, la résistance à la tension de la soie artificielle serait de 15 à 22 tonnes par pouce carré, celle du cuivre étant de 18 tonnes et celle du fer étant de 23 tonnes. Sa force élastique est à peu près la même que celle de la vraie soie et son brillant paraît supérieur. L'inventeur exhibe de nombreux échantillons d'étoffes tissées totalement avec le nouveau produit ou mélangés avec la soie ou d'autres matières textiles et le résultat constaté est vraiment remarquable. Parmi ces échantillons se trouve une chasuble d'un fini remarquable entièrement faite en soie artificielle.

Si cette invention tombe un jour dans le domaine public, elle devra produire une révolution considérable dans l'industrie et dans le commerce des tissus et déplacer en peu de temps les centres de production.

Ainsi que nous l'avons dit, le point essentiel de l'invention réside dans la dénitration partielle de de la soie artificielle qui la rend non explosible. Cette opération se pratique sur 18 fil. Mais comme par la dénitration le fil reprend une certaine apparence gélatineuse, on peut la rendre non-seulement inexplosible, mais même incombustible en y incorporant des matières propres comme le phosphate d'ammoniaque. C'est à cette période de la fabrication que l'on peut appliquer les différentes teintures à la soie artificielle.

**L'ECONOMISTE FRANÇAIS**

Sommaire de la livraison du 10 août 1889.

**PARTIE ECONOMIQUE**

- Les méthodes de tarification pour les transports des voyageurs, p. 165.
- Le commerce extérieur de la France, pendant les six premiers mois de l'année 1889, p. 168.
- De l'Organisation du travail dans les houillères du Nord, p. 169.
- Le mouvement économique et social aux Etats-Unis: les pensions et la politique du nouveau commissaire; une discussion de tarif, les minerais doubles, l'extradition légale avec le Canada; une

répétition d'Oklahoma; la saison à Newport, p. 171.

Les sociétés de secours mutuels: leur situation présente, p. 173.

La société coopérative de boulangerie de Roubaix, dite Société de consommation, p. 175.

Les Finances de l'Espagne: le projet de budget pour 1889-90, p. 176.

Compte rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales, pendant l'année 1888, p. 177.

Revue économique, p. 179.

Bulletin bibliographique, p. 180.

Nouvelles d'outre-mer: République Orientale, Brésil, p. 180.

**PARTIE COMMERCIALE**

Revue générale, p. 181.—Sucres, p. 186.—Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 186—Correspondances particulières: Lyon, Bordeaux, le Havre, Marseille, p. 186.

**REVUE IMMOBILIERE**

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 187.

**PARTIE FINANCIERE**

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements financiers: Recettes des Omnibus de Paris, des Voitures de Paris et du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 188 à 195.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs. S'adresser aux bureaux, Cité Bergère, 2, à Paris.



On recevra à ce bureau, jusqu'à Vendredi, le 13 Septembre 1889, des soumissions cachetées, adressées au sousigné avec la suscription "Soumission pour le Bureau de Poste, etc., de Lachine, Qué." pour les divers travaux de la construction d'un bureau de poste, etc., à Lachine, Québec.

Les devis seront visibles au Département des Travaux Publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau de la Corporation, Lachine, à partir de Vendredi, le 23 Août 1889, et l'on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formulés imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, pour le montant de 5 pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le signataire refuse de consentir à un contrat quand il sera appelé à le faire, ou s'il ne complète l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 août 1889.

**B. BOURDON BOUCHER**

ETAL Nos. 3 et 4, MARCHE ST-LAURENT

Entrée par la rue St-Laurent

**Chas. Desmarteau**

COMPTABLE  
AUDITEUR ET COMMISSAIRE  
1608, RUE NOTRE-DAME  
MONTREAL

Spécialité. Règlement des affaires de faillite

**PH. GIGUERE**  
COUVREUR ET PLOMBIER

326 Rue Saint-Laurent  
Ordres exécutés promptement. Prix modérés. Satisfaction garantie.